



Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 874/2022

Genève, le 09 janvier 2023

Concerne : Délibération du 02 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 50 000 francs destiné à étudier la faisabilité d'une utilisation mutualisée de la salle communale des Eaux-Vives par le parascolaire et, temporairement, par les associations ou clubs, dont le Judo Club Eaux-Vives

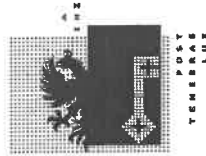
que nous avons soumise pour préavis, a suscité la/les remarque/s suivante/s:

Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être couvert par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux revenus dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Michel Bertschy
Directeur



Crédit de 50 000 francs destiné à étudier la faisabilité d'une utilisation mutualisée de la salle communale des Eaux-Vives par le parascolaire et, temporairement, par les associations ou clubs, dont le Judo Club Eaux-Vives (PRD-301)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 64 oui contre 0 non et 2 abstentions

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire d'un montant de 50 000 francs afin:

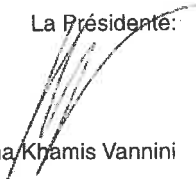
- de faire une étude de faisabilité, en particulier au niveau de la sécurité, pour intégrer temporairement la pratique du judo dans une partie de la salle communale des Eaux-Vives (anciennement utilisée par l'ADC) située dans l'école publique des Eaux-Vives;
- d'étudier la possibilité d'une mutualisation de la salle pour accueillir le parascolaire (permettant de répondre aux besoins actuels et futurs), et temporairement des associations ou clubs, notamment celui de judo des Eaux-Vives;
- d'assurer, après l'utilisation temporaire, que la salle communale des Eaux-Vives soit rendue à son utilisation initiale.

Certifié conforme:

La Secrétaire:


Yasmine Menétrey

La Présidente:


Uzma Khamis Vannini